

SAC-231201

ANNEXE 1

Transcription de la 274^e séance

de la réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 1^{er} décembre 2023

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. Ouverture

Président d'assemblée : Bonjour tout le monde. J'espère que vous m'entendez bien et que vous nous voyez bien. Je vous souhaite la bienvenue à cette 274^e séance du Sénat académique de l'Université de Moncton, je déclare la séance ouverte. Je suis Mathieu LeBlanc, vice-doyen à la Faculté des arts et des sciences sociales élu à la présidence de l'assemblée à la dernière réunion du Sénat et je voudrais vous remercier pour votre confiance. Pour commencer, l'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Maliseet et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les traités de paix et d'amitié élaborés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Passamaquoddy avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqiyik, Mi'kmaq et Passamaquoddy et définissaient les règles tant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. Pour cette réunion, je tiens à vous informer que les scrutateurs seront Aboubaker Bensad et Janice Comeau et je rappelle que cette réunion est webdiffusée en direct et en différé pour la première fois sur le site web de l'Université de Moncton. Avant de commencer, les personnes excusées pour la réunion d'aujourd'hui : Francis LeBlanc, Christine Paulin, Simon Thériault, Sébastien Deschênes, Salah-Eddine El Adlouni, Stéphanie Wheaton et Lyne Chantal Boudreau. La clôture est à 16 h et au besoin, il y aura une pause vers 15 h.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Donc voilà, ça nous amène au point 2, constatation de la régularité de la convocation. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Merci monsieur le président. La convocation et le projet d'ordre du jour ont été envoyés le 24 novembre, 2023. Les documents ont été mis à la disposition des membres le même jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et Règlements. Et pour la forme, j'aimerais expliquer que le paragraphe 37(1) dit ceci : l'avis de convocation doit être envoyé par courrier électronique au moins sept jours avant la date de la réunion et doit être accompagné du projet d'ordre du jour de la réunion, monsieur le président.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Troisième point, vérification du droit de présence. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Monsieur le président, le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

4. Correspondance

Président d'assemblée : Merci. Pour la correspondance, le point numéro 4, rien à signaler.

5. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Ça nous amène au point numéro 5, l'adoption de l'ordre du jour. Dans ce cas-ci, c'est un vote qui se fera à main levée donc à l'ordinateur et on va vous demander de lever la main seulement si vous êtes contre. Nous en sommes à l'adoption de l'ordre du jour et je voudrais savoir s'il y a des ajouts d'abord. Alors si vous êtes pour ça va, si vous êtes contre, levez la petite main. Proposé par Hélène Albert. Je n'ai pas vu de petite main, ça va. Appuyé par Jean-François Thibault. J'ai vu une vraie main à l'écran donc ça va, parfait. C'est adopté.

6. Adoption du procès-verbal SAC-231103

Président d'assemblée : Pour le point 6, adoption du procès-verbal de la dernière réunion du Sénat académique, ce sera le même principe. Est-ce que je peux avoir quelqu'un pour proposer? Je vois Jeanne Gaudet à l'écran et Monique Levesque pour appuyer donc si vous êtes pour, ne levez pas la main. Si vous êtes contre, levez la main. Je vois peut-être un vestige de mains donc c'est adopté.

7. Affaires découlant du procès-verbal

7.1 Autres

Président d'assemblée : Le point 7, affaires découlant du procès-verbal, rien à signaler de manière officielle. Hélène Albert.

Albert : J'avais pas de suivi, je m'excuse, c'était une vieille main.

Président d'assemblée : C'était une vieille main, c'est ce qu'on avait soupçonné. Merci Hélène.

8. Rapport du Comité conjoint de la planification**8.1 Abolition du Certificat de deuxième cycle en enseignement aux élèves malentendants**

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 8, rapport du Comité conjoint de la planification et pour ça, je vais céder la parole au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Nous avons deux dossiers en fait qui sont reliés qui traitent l'abolition des certificats en enseignement aux élèves malentendants et déficiences visuelles. Ce que je propose, je vais traiter le dossier si vous me permettez dans son ensemble monsieur le président et je ferai les deux recommandations par la suite. Comme mentionné, le projet propose d'abolir les certificats de deuxième cycle en enseignement aux élèves malentendants et en enseignement en déficiences visuelles. C'est un projet qui nous est présenté par la Faculté des sciences et de l'éducation qui est également recommandé par la formation continue et la Faculté des études supérieures et de la recherche. Le dossier a passé et a été recommandé par le Comité des programmes et le Comité conjoint de la planification. Comme vous avez constaté dans la documentation, il y a également une consultation qui a été effectuée auprès des membres de l'ABPUM comme le stipule la convention collective et un avis favorable aux abolitions a été émis. Les raisons évoquées pour l'abolition de ces deux programmes-là, les deux programmes n'ont pas été offerts depuis d'une vingtaine d'années. Les deux programmes ne sont plus à jour donc ne sont pas d'actualité, ne répondent pu à une demande et en dernier lieu, la faculté n'a plus l'expertise professorale pour les offrir. Dans le projet, on demande également l'abolition des cours qui sont liés à ces deux programmes-là donc l'abolition des cours a été traitée par le Comité des programmes. Monsieur le président, j'aimerais faire deux propositions et je commencerais avec la première qui est la suivante : que le Sénat académique accepte l'abolition du certificat de deuxième cycle en enseignement aux élèves malentendants.

Président d'assemblée : Parfait donc première proposition. On va faire les deux séparément. J'ai besoin d'un appui et je vois une main levée, Hélène Albert. Vous allez voter dans ce cas-ci par Microsoft Forms et le lien se trouve dans le clavardage de la réunion sur Teams donc je vais démarrer le vote. Est-ce qu'il y a des questions d'abord? Première question, Antoine Rochette.

Rochette : J'ai une question. Est-ce qu'il n'y a pas eu de demandes ou est-ce qu'on avait pas les ressources pour le faire? C'est un point qui est évoqué donc pourquoi dans le fond on veut abolir ce programme-là, c'est quoi les raisons qui ont amené ça et est-ce que c'est à cause qu'il n'y a pas eu de demandes d'admission ou c'est parce qu'on a pas les ressources pour offrir les services pour ces admissions-là. C'est ça ma question.

Président d'assemblée : Monsieur le vice-recteur.

VRER : À part des raisons que j'ai évoquées, notamment que ça faisait une certaine période que ça avait pas été offert et que les programmes sont pas d'actualité. Je peux peut-être me référer à la doyenne de la Faculté des sciences et de l'éducation qui pourra certainement donner un peu plus d'historique sur les programmes ou peut-être même à la formation continue.

Cormier, M.: Je peux répondre monsieur le vice-recteur. La raison pourquoi ça fait une vingtaine d'années qu'ils ont pas été offerts et qu'ils sont toujours là parce que c'est la première question que je m'attendais, pourquoi on les pas abolit plus rapidement que ça, c'est parce que c'était une entente qu'on avait avec le Ministère de l'éducation pour former les enseignants dans les domaines des élèves malentendants et les élèves qui avaient une déficience visuelle. On a essayé ou on a été invité par le registrariat de les abolir à quelques reprises au fil des ans et à chaque fois où on se tournait vers le ministère qui disait non, s'il-vous-plaît gardez-les là, on va peut-être éventuellement avoir une demande pour ça, mais il y avait pas aucune demande d'admission, il y avait vraiment pas rien et puis là plus récemment, le ministère nous a dits qu'ils avaient fait une formation au sein du ministère pour ces élèves-là ça fait que c'était plus pertinent pour nous de les avoir et c'était comme une bonne nouvelle parce que comme l'a dit le vice-recteur, les programmes sont désuets, ils sont pas à jour et on a pas nécessairement les ressources pour le faire. Au fil des ans, on les a pu.

Rochette : Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Je cède la parole à Gervais Mbarga qui avait levé la main.

Mbarga : Merci monsieur le président. J'ai quand même retiré ma main parce que j'avais des réponses insuffisantes aux questions que j'avais, mais puisque vous me donnez la parole, je vais profiter de l'occasion. Je suis pour l'abolition de ces programmes, mais je trouve que dans un contexte où on prône l'inclusion ou l'inclusion revient vraiment à la une de nos valeurs, c'est la deuxième de nos valeurs, c'est un message un tout petit peu ambigu qu'on envoie que d'abolir des programmes qui peuvent soutenir ces personnes-là, mais je comprends tout à fait les arguments qui sont évoqués qui sont des arguments rationnels qui sont des arguments, mais j'étais un peu partagé considérant le contexte et considérant nos nouvelles valeurs. C'est un commentaire en fait, c'est pas une question. Merci.

Président d'assemblée : Merci monsieur Mbarga. Je vais laisser Marianne Cormier répondre.

Cormier, M. : Je suis d'accord avec vous que le message est ambigu dans le contexte inclusif que nous avons actuellement, mais je veux vous rassurer que nous avons une maîtrise avec une mention enseignement ressource qui adresse toutes les composantes de l'inclusion incluant les élèves malentendants et les élèves avec une déficience visuelle sauf qu'il y a des ponctualités très spécifiques qui sont faites au niveau du ministère et qui n'ont pas besoin d'un certificat de plusieurs crédits pour se faire. Donc ce sont nos enseignantes ressources qui ont fait la maîtrise qui vont travailler avec ces élèves-là et qui vont faire cette formation supplémentaire ponctuelle.

Président d'assemblée : Merci pour ces précisions Mme Cormier. Est-ce qu'il y a d'autres questions? Ça va donc on va revenir à la proposition donc le 8.1.1. Proposé et appuyé, on va passer au vote et je vous rappelle c'est par Microsoft Forms dans le clavardage de Teams donc je vais démarrer le vote. On arrête le vote et les résultats seront affichés à l'écran dans quelques secondes. Donc le résultat du vote pour 28, contre 0, c'est adopté à l'unanimité.

8.2 Abolition du Certificat de deuxième cycle en enseignement en déficience visuelle

Président d'assemblée : On passe au point 8.2, abolition du certificat de deuxième cycle en enseignement en déficience visuelle. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais de faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte l'abolition du certificat de deuxième cycle en enseignement en déficience visuelle.

Président d'assemblée : Merci. J'ai besoin d'un appui. Marianne Cormier. C'est proposé et appuyé, est-ce qu'il y a des questions ou commentaires? Jeanne Gaudet.

Gaudet : C'est pas une question ni un commentaire, c'est juste pour le prochain vote. Peut-être laisser un petit peu plus de temps. Je sais pas si c'est parce que c'est le 1^{er} décembre, mais mon authenticator il voulait absolument que je lui accorde, c'était juste ça.

Président d'assemblée : C'est parfait, c'est un bon commentaire merci, je vais en tenir compte. Je vais vous donner 45 secondes la prochaine fois. On va passer au vote s'il n'y a pas d'autres questions donc je démarre le vote. On arrête le vote et dans quelques secondes les résultats seront affichés. Les résultat du vote pour 31, contre 0, c'est adopté à l'unanimité et j'espère que vous avez eu l'occasion de voter.

9. Rapport du Comité des programmes de cycles supérieurs

9.1 Modification à la Maîtrise ès arts (travail social)

9.1.1 Modification aux conditions d'admission

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 9, le rapport du Comité des programmes des cycles supérieurs. Le point 9.1, modification à la maîtrise ès arts en travail social. Je vais céder la parole au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

VRER : Merci monsieur le président. Oui effectivement, le projet qui est devant nous propose des modifications à la M.A. en travail social particulièrement en ce qui concerne les conditions d'admission et le profil du programme. Le projet propose également l'abolition d'un cours donc cette partie-là du projet a été traitée par le CPS. C'est un projet qui nous est présenté par la Faculté des arts et des sciences sociales puis qui est également recommandé par le Comité des programmes des cycles supérieurs. Pour ce qui concerne les conditions d'admission, l'École de travail social désire retirer la condition d'admission qui stipule que les personnes candidates doivent passer une entrevue avec le Comité d'admission au programme. Il s'agit d'une étape supplémentaire qu'on retrouve pas dans la majorité de nos programmes puis cela exige du temps et des ressources. On constate également que la majorité des personnes étudiantes connaissent déjà le programme, ils connaissent les membres du corps professoral et des champs d'expertise donc il y a une bonne proportion des candidates et des candidats qui s'intéressent au programme proviennent de l'interne. J'ai mentionné qu'on retirait un cours donc pour ce qui est du profil du programme, on souhaite retirer le cours TSOC6021 donc le cours a été aboli par le Comité des programmes des cycles supérieurs. Ce cours c'est le cours de séminaire de thèse. La raison pour laquelle on veut le supprimer du programme c'est qu'il ajoute une lourdeur considérable au programme. En fait ce qui se passe c'est que ça freine les personnes étudiantes dans leur progression dans leur projet de thèse, dans leur projet de rédaction de thèse puisque ces personnes-là ne peuvent pas déposer leur demande éthique avant d'avoir terminé ce cours. Le résultat de ça c'est qu'il est pratiquement impossible de compléter le programme à l'intérieur des deux ans tel que compris dans le répertoire universitaire. Comme mentionné, l'abolition du cours TSOC6021 a été adopté par le CPS donc c'est juste la question du profil qui nous concerne aujourd'hui à savoir la réduction du nombre de crédits au programme qui passe de 36 crédits à 33 crédits donc le 33 crédits il y a 15 crédits de thèse et 18 crédits de cours. J'aimerais d'ouvrir une parenthèse ici monsieur le président si vous me permettez, au CPS on a quand même eu une bonne discussion sur toute la question des programmes aux cycles supérieurs, notamment les programmes avec thèse. Comme vous le constatez si vous regardez dans notre répertoire, on a des programmes de maîtrise avec thèse à 45 crédits, on en a à 39, à 36, à 33 donc il y a beaucoup de variabilité dans la structure même des programme au deuxième cycle. Également les thèses, on a des thèses à 30 crédits, on a des thèses à 27 crédits, à 24 crédits, à 18 crédits donc là aussi c'est très variable donc le vice-doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche a fait un recensement des programmes

recherche, des programmes de type recherche et il va présenter le résultat de son scan à la prochaine rencontre puis peut-être qu'éventuellement on pourra le ramener ici pour discussion, une question de voir si on veut avoir une approche un peu plus standard pour nos programmes de cycles supérieurs. Je vais fermer la parenthèse là monsieur le président puis je vais proposer, il y a deux propositions ici donc j'aimerais de faire la première : que le Sénat académique accepte une modification de la condition d'admission à la maîtrise ès arts (travail social) afin de retirer l'exigence de passation d'entrevue avec le Comité d'études supérieures.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a un appuyeur pour cette proposition avant qu'on passe aux questions? Sylvie Morin donc c'est appuyé. Est-ce qu'il y a des questions sur la proposition 9.1.1? Je vois une main levée, Pandurang, on vous écoute.

Ashrit : Est-ce qu'il y avait une raison historique pourquoi cette admission additionnelle était là de faire l'entrevue. Je demande ça parce que si avec le nombre d'inscriptions qu'on a maintenant de l'extérieur, est-ce qu'il y aura une indication de ça?

Président d'assemblée : Je vois la main d'Hélène Albert donc Hélène.

Albert : Essentiellement étant donné que historiquement on avait les entrevues d'admission parce qu'on voulait s'assurer que les étudiantes et les étudiants qui passaient au programme de maîtrise en travail social savaient clairement dans quoi ils s'embarquaient, ils comprenaient le saut qualitatif qu'il y avait en fait entre les cinq années du baccalauréat et la maîtrise donc c'était essentiellement une des raisons donc c'était vraiment une entrevue pour leur permettre de comprendre le programme et s'assurer qu'ils avaient une appréciation de ce dans quoi ils s'embarquaient puis c'était l'occasion pour eux et elles de poser leurs questions. Maintenant de ce que je comprends c'est que de plus en plus les étudiants font des contacts en amont de manière naturelle donc la conversation a tout de même lieu ce qui fait en sorte que les étudiants savent dorénavant dans quoi ils s'embarquent et que c'était un peu superflu. Voilà.

Ashrit : Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur la proposition? On va procéder au vote encore une fois par Microsoft Forms alors je démarre le vote. On arrête le vote et les résultats seront affichés dans quelques secondes. Résultats du vote, pour 29, contre 0, c'est adopté à l'unanimité.

9.1.2 Modification au profil du programme – réduction du nombre de crédits

Président d'assemblée : On passe au point 9.1.2. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. La deuxième résolution que j'aimerais d'en faire une proposition c'est que le Sénat académique accepte une modification au profil de la maîtrise ès arts (travail social) avoir la réduction du nombre de crédits requis au programme.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce que c'est appuyé? M. Mbarga. Est-ce qu'il y a des questions sur le 9.1.2? S'il n'y a pas de question, on va démarrer le vote. On arrête le vote. Les résultats du vote, pour 29, contre 0, c'est adopté à l'unanimité.

9.2 Modification à la Maîtrise ès sciences appliquées

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 9.2, modification à la maîtrise ès sciences appliquées. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. C'est un projet qui nous est présenté par la Faculté d'ingénierie. Le projet est également recommandé par le Comité des programmes des cycles supérieurs. Le projet dans son entièreté propose certaines modifications à la MSCA et également au doctorat en sciences appliquées notamment ce qui touche la banque de cours et la durée du programme. Tout ce qui touche la banque de cours a été traité par le CPS donc le CPS a l'autorisation finale sur ces dossiers-là. Ce qui reste devant nous aujourd'hui c'est la question de la durée du programme. Si vous regardez dans le répertoire actuel, c'est indiqué qu'il est possible pour une personne étudiante de faire le programme à temps partiel et que dans ce cas, la durée maximale est de cinq ans. Si on regarde les règlements universitaires, cette condition-là n'est pas permise dans le fond. Si on regarde le règlement 24.6 qui touche le nombre de crédits à temps partiel, on dit qu'une personne étudiante qui a une directrice ou un directeur de thèse ou de mémoire ne peut pas être considérée à temps partiel puis là ça met note, voir aussi le règlement 20.26.3. Si je vous lis le 20.26.3, ça dit que le règlement touche la personne étudiante à temps partiel donc ça indique que la personne inscrite à un programme de cours de deuxième cycle ou à des cours de niveau 6000 et qui ne se sert pas de façon significative des ressources de l'université, à cet égard une personne étudiante qui a une directrice ou un directeur de thèse ou de mémoire se sert de façon significative des ressources de l'université. C'est une question vraiment de s'arrimer avec les règlements universitaires. Donc voilà monsieur le président, j'aimerais de faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte une modification à la durée du programme de la maîtrise de science appliquée retirant la possibilité de faire le programme sur cinq ans à temps partiel.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le vice-recteur. Est-ce que la proposition est appuyée? Gérard Poitras donc proposition appuyée. Est-ce qu'il y a des questions? Première question, Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le président. Ce changement-là, je vais tout à fait dans ce sens-là. J'ai une question parallèle au niveau des cours qui ont été arrêtés par le Comité des programmes des cycles supérieurs. Juste un questionnement au niveau des cours à option. Si je comprends bien maintenant, il y a les mêmes cours à option de génie à la maîtrise et au doctorat ce qui fait en sorte qu'il risque d'arriver des problèmes si un étudiant fait sa maîtrise et son doctorat au niveau de l'Université de Moncton puisque les cours sont exclusifs, ils ne peuvent pas reprendre les cours du doctorat de cette maîtrise. En regardant les formulaires, j'ai vu que ça laissait l'option d'un seul cours que l'étudiant au doctorat pouvait reprendre et ça complétait et ça oblige notre institution à donner sur une base annuelle quasiment tous ces trois cours. Est-ce que ceci a été pris en compte dans cette réflexion?

Président d'assemblée : Merci. Je vais céder la parole à Gérard Poitras.

Poitras : Oui on l'a constaté ceci parce que je crois c'est possible que l'année prochaine on va avoir ce problème-là donc on travaille actuellement sur une option d'un cours supplémentaire qui va être ajouté à la liste qui va nous permettre de remédier à ce problème potentiel-là. Ça s'en vient dans très peu de temps.

Clarisse : Merci. C'est pas l'objet de ce qu'on va voter aujourd'hui, mais c'était une constatation que j'avais faite.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. On a une deuxième question, Antoine Rochette.

Rochette : Ma question c'est pourquoi le programme sur cinq ans à temps partiel était offert malgré la contradiction avec les règlements universitaires et j'ai comme une sous-question avec ça, combien d'étudiants se sont inscrits au programme sur cinq ans à temps partiel au cours des trois dernières années?

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à Gérard Poitras.

Poitras : Il y a une personne qui s'est jamais inscrit à temps-partiel, on l'a toujours refusé, c'était vraiment une erreur. Lorsqu'on a constaté que c'était contradictoire au règlement, on a jamais accepté quelqu'un à temps partiel.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Hélène Albert a demandé la parole.

Albert : J'aimerais simplement indiquer qu'en travail social pardon étant donné que c'est une discipline professionnelle, essentiellement beaucoup de nos étudiants travaillent à temps plein et font à l'occasion le programme à temps partiel. Alors règlement par règlement, c'est une manière d'assurer que nos diplômés en travail social puissent faire un deuxième cycle dans les conditions qui leur permet en quelque part de maintenir leur travail puis de faire du deuxième cycle. Je comprends que pour génie ça s'est pas posé dans le passé, mais vu que c'est une discipline professionnelle on pourrait aussi croire que certaines personnes pourraient garder leur travail à temps plein puis vouloir faire des cours à temps partiel alors je le dis juste sous toutes réserves pour indiquer que dans certains programmes dont le travail social ça existe.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Je vais céder la parole à Gérard Poitras et ensuite au vice-recteur. Gérard.

Poitras : La manière qu'on a contourné ceci parce qu'on a beaucoup d'étudiants nous qui travaillent à plein temps aussi et ils font leurs études en parallèle, je pense c'était plus un problème après deux ans ils vont juste faire une demande de prolongation d'études et ça toujours été accepté avec la FESR, on a jamais eu de problème. C'est plus une question de facturation peut-être au registrariat, mais nous on a des étudiants qui terminent en quatre, ça arrive, mais on les a jamais bloqués parce qu'ils n'ont pas terminé en deux ans.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Sénateur Poitras a répondu un peu ce que je voulais dire dans le sens que effectivement, puis je suis d'accord avec la sénatrice Albert, dans nos programmes avec thèse, on a quand même un certain nombre d'étudiants qui complètent en travaillant donc typiquement ce qu'ils font, ils font la scolarité la première année, ils commencent leur thèse puis ensuite bien pour différentes raisons X, Y ou Z, ils se retrouvent soit sur le marché du travail ou ailleurs et ils complètent « à temps partiel » dans le sens que c'est ce qui se passe en réalité. Je sais que la FESR avait un projet de programme, la notion de mi-temps qui avait été mise à l'étude à un moment donné donc il faudrait voir si on veut revoir un peu la formulation pour les études aux cycles supérieurs.

Président d'assemblée : Merci. Je ne vois pas d'autres questions donc on va démarrer le vote. On arrête le vote. Les résultats du vote pour 30, contre 0, c'est donc adopté à l'unanimité.

9.3 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 9.3, résolutions transmises pour information. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Vous avez entre vos mains les résolutions qui sont transmises pour information, c'est-à-dire c'est des décisions qui ont été prises au Comité des programmes des cycles supérieurs dans ce cas ici et qui sont finales à ce niveau-là. Je parlais de la banque de cours GGEN tout à l'heure par exemple ou celle de travail social donc vous avez les résolutions qui sont là. Merci.

Président d'assemblée : Merci monsieur le vice-recteur. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ça? Non, d'accord.

10. Rapport du Comité des règlements

10.1 Modification à la nomenclature des règlements particuliers des programmes

Président d'assemblée : Nous sommes au point 10, le rapport du Comité des règlements. En deux temps, le point 10.1, modification à la nomenclature des règlements particuliers des programmes et le 10.2, mise à jour des politiques académiques donc on commence par le 10.1 et pour cela, je vais céder la parole à Élisabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales. Mme Dawes.

Dawes : Merci. On va parler des règlements particuliers d'abord. On a adopté la nomenclature avec les Statuts et Règlements en septembre. Ensuite en novembre au Sénat on avait la nomenclature dans les règlements universitaires, les règlements généraux de premiers cycles et des cycles supérieurs. Alors maintenant on fait le même exercice avec les règlements particuliers. La modification principale c'est de mettre la personne étudiante au lieu d'avoir l'étudiante ou l'étudiant avec quelques variations telle que la personne candidate au lieu de la candidate et le candidat. Je vais demander au VRER de bien vouloir proposer l'adoption.

VRER : Merci monsieur le président, j'en fais la proposition. Je l'ai pas devant moi le libellé exact, est-ce qu'on peut l'afficher? Merci. Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux règlements particuliers des programmes, soit la mise à jour de la nomenclature et autres corrections.

Président d'assemblée : Parfait. C'est appuyé par Gabriel Laplante donc proposé et appuyé. Maintenant est-ce qu'il y a des questions sur le 10.1 sur les modifications à la nomenclature des règlements particuliers des programmes?

Laplante : En fait c'était pour une question aussi. Je peux appuyer, mais j'aurais une correction.

Président d'assemblée : Excellent, d'une pierre deux coups donc appuyé. Gabriel Laplante, à vous la parole.

Laplante : Je voudrais premièrement attirer votre attention dans le document à la page 22. Il y a trois colonnes, en fait une grille en trois colonnes, trois lignes si vous voulez, je parle de la case du milieu alors deuxième ligne deuxième colonne et dans cette case-là le deuxième paragraphe, on parle du doctorat en ingénierie. Le contenu des deux cours interdisciplinaires convient à l'ensemble des disciplines touchées par le programme. Ensuite la deuxième phrase : il couvre entre autres les méthodologies expérimentales et les aspects commerciaux et de propriété intellectuelle dans le domaine des sciences appliquées. Quand on dit méthodologie expérimentale, on vient tout juste de faire un changement qui rend ce cours-là un cours à option, c'est une option parmi trois cours alors il faudrait probablement faire un changement à cette phrase-là puis je peux mettre dans le chat ce que je pourrais proposer. La première phrase demeure la même, mais ensuite la deuxième je dirais les cours entre autres les aspects commerciaux et de propriétés intellectuelles dans le domaine des sciences appliquées et selon le choix de la personne étudiante, la méthode expérimentale, les méthodes numériques ou les méthodes d'optimisation parce que c'est maintenant ces trois choix-là plutôt que juste les méthodes expérimentales ou bien on enlève carrément la phrase, mais si on l'avait là originalement, j'imagine qu'il y avait une raison.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce que Mme Dawes veut répondre?

Dawes : Oui, ça va me va comme petite mise à jour.

Président d'assemblée : Parfait. Il y a une autre question, Antoine Rochette.

Rochette : Dans le fond moi c'est plus une interrogation. Je m'interroge dans quelle mesure les changements proposés visent à être inclusifs parce que j'observe qu'à force de vouloir être inclusif, on en vient à être exclusif, c'est-à-dire à exclure le fait qu'il y a des étudiants et des étudiantes. Donc c'est juste ça mon point et aussi mon interrogation. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Je vois la main d'Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci. La première réaction que j'avais c'est vis-à-vis de l'amendement qui est proposé par Gabriel puis je sais qu'on est sur plutôt un nettoyage du champ lexical actuellement plutôt qu'une prise en compte des règlements particuliers, mais on peut se demander si les méthodes d'optimisation ne font pas partie des méthodes expérimentales quoi. C'est une question que je pose, mais je suis loin d'être contre le changement qui est proposé par un ingénieur pour un règlement en ingénierie. Ma deuxième intervention concerne plutôt des règlements qui seront plus discutables et peut-être qu'on arrivera pas à les régler aujourd'hui, mais tant qu'à faire un nettoyage, on fait aussi un nettoyage non seulement sur la forme, mais sur le fond. En lisant ce document, j'ai appris de pratiques notamment si vous allez à la page 40 c'est au niveau de la Faculté de droit et je vais prendre l'exemple et peut-être il y a d'autres exemples comme ça, mais qui poussent à une réflexion. Ma réflexion est la suivante : en cas de révision d'une note, on demande à un étudiant de payer dix dollars au décanat. Ça me pose un petit problème de question éthique, un excès à une justice ou à une question d'équité on demande être payé. Pour une faculté de droit ou pour de futurs juristes, peut-être que c'est comme ça que ça se passe effectivement ensuite quand on va voir un avocat il faut payer, mais ça me pose un problème de fond. Je suis pas sûr qu'on aura une réponse aujourd'hui, mais peut-être que le Comité des règlements devrait se pencher sur ce règlement, est-ce qu'on veut le garder encore au jour d'aujourd'hui. Puis la somme qui est demandée de dix dollars je comprends que c'est pour limiter les demandes à répétition ou frivoles de certains étudiants ou étudiantes, mais je pense qu'on pourrait développer d'autres mécanismes plutôt que demander une somme. Puis d'un autre côté ayant siégé moi-même sur des comités de demande de révision, je peux vous garantir qu'on est plusieurs professeurs, plusieurs personnes impliquées qui passons plusieurs heures sur ces comités-là et dix dollars quand on le répartit en trois ou quatre, ça fait quelque chose de dérisoire. Je veux absolument pas imposer une somme plus ardue aux étudiants, mais je pense qu'il y a quelque chose à réfléchir ici. Ça c'est une réflexion que je partage avec vous et que j'encourage le Comité des règlements à se pencher dessus. J'ai pris l'exemple de la Faculté de droit, mais si c'est une autre pratique qui est également mise dans d'autres facultés à ce niveau-là aussi, je pense qu'il y a un nettoyage un peu plus de fond que de forme à faire.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. Clarisse pour cette intervention, c'est effectivement une première étape. Je vais céder la parole à la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Merci monsieur le président. J'aimerais juste rappeler qu'on parle ici d'une révision linguistique au niveau de mots ciblés. Le commentaire de M. Laplante et de M. Clarisse on pourrait les prendre en note dans la transcription et les remettre au Comité des règlements parce que je pense que c'est des commentaires qui sont appropriés. Maintenant je pense qu'aujourd'hui c'était vraiment un nettoyage au niveau de mots ciblés donc peut-être que si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à les apporter au Comité des règlements, mais je vais faire sûr que la transcription rejoigne le Comité des règlements.

Président d'assemblée : Merci beaucoup madame la secrétaire générale. Main levée de Jeanne-d'Arc Gaudet, à vous la parole.

Gaudet : Moi j'aimerais de réagir justement à la question des changements linguistiques. Il y a un collègue qui vient de mentionner toute la question du souci de vouloir inclure ou exclure, toute la question d'inclusion-exclusion et ça fait partie de nos valeurs. Je lisais un article la semaine dernière justement d'une mise en garde lorsqu'on est pas mal zélé à vouloir changer parfois, on devrait réfléchir parce que toute la question des étudiantes et les étudiants c'est qu'on nomme et lorsqu'on nomme on inclut et on a une visibilité de qui sont nos étudiants et nos étudiantes et la neutralité on le sait très bien qu'est-ce que ça fait, on cache avec la neutralité c'est qu'à ce moment-là on exclut. Et puis pendant les 20-30 dernières années dans toute la de féminisation des textes et j'en ai fait partie et j'en fais toujours partie, c'est comme un retour en arrière puis ça c'est préoccupant parce que c'est pas juste là. C'est qu'en faisant des petits gestes comme ça, on renvoie des messages. J'aimerais juste faire une petite mise en garde de ne pas s'en aller trop dans cette direction-là parce que pour moi c'est un recul en arrière. C'est toute la question de féminisation des textes on en a parlé pendant 30 ans, 40 ans et là tout d'un coup aujourd'hui parce qu'on neutralise, mais on cache aussi. Je voulais juste apporter ce point-là.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Gaudet. M. Bourgoïn.

Bourgoïn : Merci monsieur le président. Je veux juste donner mon point de vue sur la question étudiante-étudiant. Je veux juste faire un rappel que cette démarche-là de passer à personne étudiante vient de nos étudiants, nos étudiants qui ne s'identifient pas au système binaire et qui se sentaient exclus par notre façon de parler, notre façon d'avoir le terme étudiante-étudiant. Je suis d'accord que peut-être que personne étudiante n'ait pas le meilleur terme, mais c'est le meilleur qu'on a pour l'instant. Si les linguistes veulent se pencher sur la question et trouver quelque chose qui serait plus inclusif plus tard, je serais ouvert aux suggestions, mais pour l'instant, je crois que notre priorité c'est d'inclure tous nos étudiants et toutes nos étudiantes qu'ils soient binaires, non-binaires, etc. On a ce souci-là et cette réalité-là qu'on essaie de transmettre avec ces changements-là puis je veux pas qu'on oublie ces personnes-là qui ne se sentent pas inclus par le genre homme ou femme.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. Bourgoïn. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions? M. Mbarga.

Mbarga : Merci monsieur le président. Je reviens au texte, juste une petite coquille. À la page 4 à la troisième colonne, conditions de maintien, le deuxième paragraphe, la personne étudiante doit transférer vers le programme régulier si sa moyenne cumulative devient inférieure à 2.5. Est-ce qu'on pourrait pas dire la personne étudiante doit être transférée vers un programme régulier et ainsi de suite parce que la personne doit transférer donne des soucis anglicistes.

Président d'assemblée : Nous pourrions apporter cette modification donc c'est noté. Une dernière question, Hélène Albert.

Albert : Je me pose la question à savoir parce que j'entends les tenants de la position des personnes étudiantes versus la visibilité que ça peut créer pour la question des femmes puis tout le mouvement qu'on a mis pour exister en quelque part dans les textes, mais est-ce que la question a été soumise entre autres au Comité femme et égalité des genres pour réfléchir à la manière tout en s'assurant de respecter les personnes non-binaires de respecter aussi la lutte féministe finalement qu'a donné lieu au fait qu'on a tenu pendant longtemps puis on tient encore à ce que les femmes ne soient pas invisibilisées dans les textes.

Président d'assemblée : Merci Mme Albert. Je vais céder la parole à Céline Surette.

Surette : Merci monsieur le président. Sur le même thème, une des façons qu'on peut aussi être inclusif dans genre et binaire non-binaire, c'est d'utiliser le point et ça ça l'avantage de rendre les choses visibles. Est-ce que cette façon-là de noter la différence a été prise en compte donc écrire étudiant.e et là ça fait étudiant étudiante et non-binaire aussi. Je sais que c'est moins joli, mais ça l'avantage d'être visible.

Président d'assemblée : Merci Mme Surette. Sylvie Morin.

Morin : De mon côté je pense pas puis on pourrait voir. Je pense qu'il y a eu quand même des consultations avant d'arriver à ce choix de langage-là, ça été discuté dans d'autres comités auparavant et je pense pas que l'utilisation du point médian inclut les personnes non-binaires, au contraire, ça met l'accent sur le système binaire. Moi de mon côté malgré le fait que je défends les enjeux féministes, je crois que l'inclusion du langage non-genré à ce moment ici est un élément quand même positif. C'était mon petit grain de sel.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Morin. Je ne vois pas d'autres mains, je vais donc proposer qu'on passe au vote sur la proposition 10.1 qui est appuyée, je le rappelle. Vous l'avez sous les yeux donc je démarre le vote.

Clarisse : Monsieur le président, j'ai un petit commentaire. Puisque dans la proposition il est marqué, je la vois plus ici, mais c'était la nomenclature et l'auto-correction sauf que là si j'ai bien entendu, on ne fait que de la correction de nomenclature.

Président d'assemblée : Effectivement, oui.

Clarisse : Donc est-ce qu'on pourrait juste nommer ce qu'on fait, c'est-à-dire les changements de nomenclature parce que j'approuve le rappel de la secrétaire, mais Mme Dawes a peut-être une opinion différente. C'est elle qui a fait le travail.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à Mme Dawes effectivement.

Dawes : Quand on parle de corrections, il y a certaines coquilles qu'on a remarquées en faisant l'exercice sur la nomenclature. Les coquilles sont surlignées en jaune donc ça c'est la nature de ces corrections dans la plupart des cas.

Clarisse : Pourrait-on ajouter linguistique alors au terme de correction dans la proposition que je ne vois plus au Sénat juste pour rappeler ce qu'on a fait ici puisqu'on a pas fait de changement en profondeur et ça je comprends bien à nouveau que c'est le rôle du Comité des règlements.

Président d'assemblée : D'accord. Donc je propose qu'on le fasse à l'amiable et qu'on ajoute linguistique, qu'on ajoute cette précision-là. Le vote était ouvert donc j'arrête le vote. Les résultats du vote pour 23, contre 4 donc adopté à la majorité des voix. Merci.

10.2 Mise à jour des politiques académiques

Président d'assemblée : On passe au point 10.2, mise à jour des politiques académiques et je vais céder encore une fois la parole à Elizabeth Dawes.

Dawes : Merci. Vous avez au début un gros tableau. Ce tableau sert un peu de table des matières pour le projet donc en haut de la deuxième page, ça dit que la mise à jour de la nomenclature c'est des pages 5 à 78, en réalité avec la numérotation du secrétariat général ça devient la page 6 à la page 79. Dans ce tableau qui précède la mise à jour, on a dans ce tableau des liens où on trouve sur quels sites on va trouver ces politiques. On identifie le comité qui est responsable de chaque politique. Si jamais on veut proposer des modifications de fond pour modifier le contenu, là vous allez savoir quels comités contacter. On a également

dans les autres colonnes des éléments de l'historique parce qu'on va développer la cartographie des politiques académiques afin de planifier le calendrier des révisions de ces politiques. L'action 5.3.1 dans le plan opérationnel pour la stratégie, c'est de cartographier les politiques et d'établir un calendrier pour des révisions. Cette partie c'est une première étape envers cette action-là. Les politiques qui se trouvent dans ce projet sont numérotées dans la colonne à gauche de 1 à 23 et on laisse de côté les politiques qui sont actuellement en révision parce que les politiques qui sont en révision, on va être en mesure d'ajuster la terminologie pendant la révision. On prend certaines de ces politiques et d'autres qui sont laissées de côté étant donné les révisions en cours. Alors avec la présentation actuelle des règlements et des politiques sur le site web, on perd de vue un peu la vue d'ensemble. Avec ce projet, ça nous permet de prendre connaissance de l'ensemble des politiques. Ça permet de voir s'il y a des incohérences qui se sont développées au cours des années quand on modifie des éléments de façon isolée sans tenir compte de l'ensemble. Alors pour le projet en tant que tel, on parle de modifications non-substantielles donc on est encore dans la nomenclature, mais certains éléments de nomenclature découlent de l'évolution de l'université, notamment la restructuration des vice-rectorats ou la réforme des comités du Sénat. On a des modifications techniques et ce qu'on entend par ça c'est parfois on fait référence à une autre politique à l'intérieur d'une politique, mais il y a eu un changement de titre au cours des années donc on doit mettre à jour parfois les renvois à d'autres politiques et on a également, comme on vient de mentionner avec les règlements particuliers, on a les corrections linguistiques s'il y a des coquilles ou des petites erreurs dans le format. Alors si vous allez à la page 6, c'est là qu'on trouve les changements principaux avec les noms des comités, avec le campus plutôt que la constituante ou le centre universitaire. On a la formation continue au lieu d'éducation permanente, encore la politique portant sur la violence à caractère sexuel qui remplace une ancienne politique qui est encore affichée sur le site web. On a actuellement les deux qui sont sur le site. Également la mission de l'université, on a un nouveau énoncé de la mission et de la vision adopté par le conseil en mars 2022 donc il y a des mises à jour de cette nature. Vous avez dans les pages qui suivent le projet en tant que tel. Comme j'ai mentionné, le tableau au début peut nous servir comme table des matières et ça c'est quelque chose qu'on est en train de bâtir, c'est pas encore complet, ça prend beaucoup de recherche dans les procès-verbaux pour essayer de retracer toute l'historique. Un point, je voulais juste mentionner à la page 63 on a les professeurs associés et là les révisions sont conditionnelles à l'adoption par le conseil, ça c'est le 9 décembre. Si le projet n'est pas adopté, on reste avec le statut quo. Je vais demander au VRER de bien vouloir proposer l'adoption.

VRER : Merci. On va afficher la proposition. Monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux politiques académiques, soit la mise à jour de la nomenclature et autres corrections.

Président d'assemblée : Linguistiques. Merci. C'est appuyé par Jean-François Thibault alors on passe à la discussion. Est-ce qu'il y a des questions? Première question, Étienne Dako, à vous la parole.

Dako : Je fais partie du Comité des règlements donc normalement je devrais pas réagir à ce stade-ci puisqu'on l'a déjà adopté, mais lorsque je regarde à la page 6 suite à la version corrigée, on parle de la doyenne et le doyen des études. Est-ce que ces gens-là sont pas concernés par les personnes doyennes ou est-ce que la loi ou le règlement s'applique pas à eux? Enfin, juste une petite parenthèse, mais j'ai trouvé ça un peu drôle comme ça et je suis revenu dessus, mais c'est juste une petite parenthèse et je ferme la parenthèse, mais je fais partie du Comité des règlements alors je suis d'accord avec le règlement tel qu'il est libellé. Je fais juste une petite parenthèse.

Président d'assemblée : Merci M. Dako. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions? Je ne vois aucune main levée alors on va procéder au vote donc je démarre le vote. J'arrête le vote et les résultats du vote 29 pour, contre 0, c'est adopté à l'unanimité. Merci Mme Dawes pour cette présentation.

11. Destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes

Président d'assemblée : Nous sommes au point 11, destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes. J'aurais besoin d'un proposeur, M. Eastaugh et appuyé par Gervais Mbarga, merci beaucoup. Nous allons voter autrement, il y aura pas de Microsoft Forms cette fois-ci donc si vous êtes contre, vous allez lever la main. Est-ce qu'il y a des contres? Si oui, levez la main. Je ne vois aucune main levée donc c'est adopté à l'unanimité.

12. Rapport du recteur et vice-chancelier

Président d'assemblée : Nous voilà au point 12, rapport du recteur et vice-chancelier. Pour cela, je vais céder la parole au recteur, M. Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. En ce qui concerne le rapport depuis le dernier Sénat les activités dans notre chantier milieu de vie, évidemment un des projets prioritaires c'est l'éventuelle construction de deux résidences étudiantes. On a déposé une demande en fin octobre, une demande de 32.6 millions qui couvre les frais de pré-construction, les frais d'intérêt de remboursement d'une résidence de 64 places à Edmundston et de 180 places au campus de Moncton qui serait un nouvel édifice à logement en ajout aux deux qui sont déjà là sur la rue Morton. Donc 64 places à Edmundston c'est environ 11 millions les coûts estimés puis ce qui en est du campus de Moncton c'est 19 millions. Si vous vous souvenez bien, on avait aussi inclut du remboursement pour les travaux qui ont été déjà effectués sur le campus de Shippagan qui ont

été effectués au cours de la dernière année et demie à peu près. On a pas encore reçu de nouvelles de cette demande-là, ça fait environ un mois. Il y a une réunion aussi prévue le 13 décembre prochain sur le logement alors on va peut-être avoir plus d'informations. Ça nous empêche pas d'avoir commencé certains travaux sur les deux sites, soit l'initiation ou des tests de sol tant au campus de Moncton qu'au campus d'Edmundston considérant que les chances du financement on devrait l'obtenir puisqu'il y a tellement une pression au niveau de la communauté et le gouvernement nous avait aussi accordés dans les 3 000 places que le Ministère du postsecondaire veut créer au Nouveau-Brunswick, il nous avait accordés 2 000 places donc c'est juste une question de temps qu'on puisse avoir accès au financement, c'est d'ailleurs pour ça qu'on prend certaines initiatives, qu'on prend les devants sachant qu'on pourrait être en mesure d'être prêt lorsque les financements seront accordés. On a également préparé un appel d'intérêt qui devrait être mis sur le site du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour aller voir l'intérêt des entrepreneurs privés puisqu'on a beaucoup de terrains sur les trois campus et donc à savoir si des constructeurs privés, des entreprises privées seraient intéressés à louer nos terrains à très long terme, un peu comme on a fait sur Shannex sur 99 ans, 100 ans et ils prendraient la responsabilité de la construction avec évidemment une entente que ces logements-là seraient destinés en priorité à nos personnes étudiantes et à avoir aussi des ententes pour protéger que ça soit du logement abordable. Évidemment ces entrepreneurs-là auraient accès à des programmes tant au niveau de la province qu'au niveau fédéral. L'autre initiative également puisqu'on avait mentionné qu'on le faisait en plusieurs étapes, on est à faire « le pré design » d'une nouvelle résidence cette fois-ci qui serait sur le campus de Moncton donc les résidences classiques étudiantes de 200 places environ et dès qu'on aura une esquisse pour avoir un estimé des coûts, à ce moment-là on pourra faire une demande formelle au gouvernement du Nouveau-Brunswick pour avoir accès à du financement. Pour le campus de Moncton, c'est environ 180 places et évidemment cette résidence-là va être davantage moderne, davantage des studios en lien avec les intérêts ou les besoins que nos étudiants nous expriment. Évidemment on a comme objectif d'avoir un milieu de travail sain, stimulant et dynamique. La majorité de nos résidences ont de l'âge et ont besoin de modernisation tant au niveau des ameublements de bureaux, également au niveau esthétique donc un plan de rénovations qui a été proposé par notre secteur des infrastructures donc vous allez voir dans les prochains mois, prochaines années des améliorations au niveau de nos résidences. Également, on en profite pour faire de la rénovation écoresponsable, c'est-à-dire tout ce qui touche les revêtements de même que les fenêtres, lumières, etc. dans un contexte de réduction de notre empreinte de carbone. En plus, on a réalisé au cours de la dernière année, vous vous souvenez cet été pour aider nos étudiants internationaux à se trouver un logement, on avait mis sur pied avec Services aux étudiants de l'assistance pour les aider dans leur recherche de logement puis également les éduquer en ce qui concerne les possibilités de fraude et donc le Comité de budget a approuvé un poste de coordonnateur/coordonnatrice qui va jouer un rôle important au niveau de l'assistance au niveau des étudiants internationaux. On a fait également un sondage auprès de nos étudiants, on s'était assuré que chacun de nos étudiants aurait un toit en septembre, mais avec le sondage la question qu'on voulait savoir c'est quel type de toit qu'ils avaient et également quels étaient les défis auxquels ils étaient confrontés. Les résultats de ce sondage-là on va vous les partager, mais il y avait quand même si je me souviens bien, corrige-moi Gilles, mais il y avait environ 20 % de nos étudiants qui arrivaient sans logement de réservé lorsqu'ils débarquaient à l'aéroport. C'est cette information-là, cette donnée probante-là qui nous a incités à créer un poste de coordination et il y a également des services similaires qui existent au niveau du campus d'Edmundston puis du campus de Shippagan. Éventuellement, on aura aussi des discussions avec des regroupements de locataires pour voir quelles sont les barrières, quelles sont leurs réticences à vouloir louer à des étudiants et voir si il y a pas d'autre chose qu'on peut faire comme interface pour essayer d'augmenter cet accès-là dans le futur. Également considérant le nombre limité de logements disponibles, on a eu des discussions régulières avec notre bureau de recrutement pour mettre en place des stratégies pour éviter qu'on se retrouve avec trop d'étudiants sans logement en janvier. Vous savez présentement il y a environ 2 600 demandes d'inscription et généralement on reçoit à peu près 200 étudiants qui s'inscrivent à la session de janvier puis là on était au-dessus de tout près 300 à 400 étudiants. Donc la politique qu'on a mis en place, on a éduqué, répéter par des mémos à ceux qui avaient reçu notre offre d'admission qu'il y avait une crise de logements et que c'était important qu'ils confirment qu'ils ont un logement assuré et donc ceux qui ont effectivement un permis d'études plus un logement, évidemment ils pourront venir en présentiel. Ceux qui ont un permis d'études, mais qui ont pas une confirmation de logement, on leur a offert un enseignement en ligne de cours obligatoires qui n'affecteraient pas leur cheminement académique et associé aussi à une réduction évidemment des frais de scolarité sous forme de bourse. Ceux qui n'avaient pas de permis et qui n'avaient pas évidemment de logement, on a systématiquement référé ces demandes-là pour la session de septembre 2024 et donc on a en parallèle arrêté de faire des offres pour la session d'hiver. On espère qu'avec ces mesures-là puis on a aussi réitéré à plusieurs reprises aux étudiants d'aller consulter notre site qui leur donne de l'information comment repérer des logements frauduleux ou des arnaques que certains de nos étudiants ont malheureusement subi lors de la session d'automne. Ce sont les actions qui sont prises par rapport au logement. On va faire des appels auprès du gouvernement d'ici la fin décembre pour s'assurer qu'ils entendent l'urgence de la situation à confirmer ces montants-là pour qu'on puisse faire avancer rapidement tout ce qui touche les activités de pré-construction pour ces projets de construction de logements et de résidences étudiants. En ce qui concerne justement les projets de construction de résidences, mais également la rénovation du centre d'éducation physique, on a réussi à avoir une rencontre aussi avec le chef de cabinet par intérim du premier ministre, Paul D'astous, pour le sensibiliser à la situation. Il a une oreille privilégiée avec le premier ministre Higgs. On a eu une rencontre également avec trois ministres. On a pu les regrouper autour d'une même table puisqu'ils sont des ministres qui sont dans la grande région de Moncton donc le ministre de la santé, Ministre Fitch, la ministre Turner qui est au développement économique et d'Opportunités Nouveau-Brunswick qui est très sensibilisée également par la crise de logements, et également Ernie Steeves qui est le ministre de finances et du conseil du trésor et également Daniel Allain qui est le

député de Moncton Est. Essentiellement, on les a sensibilisés à la stratégie de l'Université de Moncton en mettant de l'emphase sur le besoin de prise de décision en ce qui concerne les investissements qui avaient été annoncés pour le logement. Je voyais ce matin que sur les 33 millions qui avaient été annoncés pour le logement, on a à peine je pense 3 millions qui ont été alloués pour la présente année qui se termine dans un mois donc encore une fois, on espère que ça va se concrétiser prochainement. Également compte tenu que l'infrastructure entre autres du C.E.P.S. c'est une infrastructure qui est régionale avec les nouvelles entités régionales, il faut consulter les institutions régionales qui vont être les entités qui vont décider des grandes infrastructures au niveau des régions. On a rencontré également Yvon Lapierre avec le directeur de la Ville de Moncton encore une fois avec le même message : voici notre stratégie, voici nos projets phares et est-ce qu'il y a des possibilités également de collaboration surtout avec le maire Lapierre, on a également abordé toute la question du transport en commun qui est un facteur limitant pour que nos étudiants puissent trouver du logement. Enfin au niveau du milieu de vie, peut-être une petite mise à jour en ce qui concerne la politique sur la violence à caractère sexuel, le dossier est présentement à l'étude au Comité de gouvernance du Conseil de l'Université. Suite à cette étude-là, il va être référé au comité exécutif puis par la suite soumis au Conseil de l'Université. La première fois que le Comité de gouvernance s'est saisi de la politique, a demandé un avis juridique qu'on a reçu avec un certain nombre de recommandations puisque l'expérience depuis mon arrivée les trois dernières années, évidemment il y a eu plusieurs questions qu'on s'est posé de par l'application puisqu'on a eu effectivement des plaintes, on a eu des plaintes qui étaient recevables, des plaintes qui ont eu une enquête et des dérogations à la politique qui ont engendré des sanctions sur un certain nombre de ces plaintes-là pour l'ensemble des plaintes qui ont été justifiées. Suite à cette expérience-là, il y a plusieurs questions qui ont également été soulevées à la fois par l'équipe de direction. Il y avait aussi un défi de communication puisqu'on sait que l'ombud est indépendante de la haute administration, elle se réfère au président du Conseil de l'Université et donc il est arrivé malheureusement à un certain moment deux enquêtes qui pouvaient se dérouler en même temps à cause des délais et que les gens qui déposent une plainte s'il savent pas qu'il y a une enquête qui est cours, ils vont cogner à différentes portes. C'est une des raisons pourquoi qu'on a demandé aussi un avis juridique à ce niveau-là puis également, on a demandé à une consultante pour évaluer une stratégie pour avoir une meilleure communication sans brimer la confidentialité des dossiers pour éviter le doublage par exemple d'enquête dans certaines situations. Comme on l'a annoncé, l'ombud qui était en place a quitté à la fin août 2023 avant de réviser les modifications qu'on voulait apporter à la politique sur la violence à caractère sexuel et donc c'est la secrétaire générale qui a repris le dossier le 23 septembre dernier. C'est quand même un exercice majeur, c'est une révision globale qui touche non seulement la politique, mais le code de conduite de la politique en milieu de travail et d'études respectueuses et tout ça en tenant compte de l'avis juridique et les modifications anticipées vont avoir des impacts sur le rôle de l'ombud, ses responsabilités et également ça pourrait entraîner la création d'un nouveau poste qui serait beaucoup plus orienté vers la responsabilité de prendre des informations préliminaires au niveau des victimes. Ça avance et on devrait avoir le projet qui devrait être soumis à l'équipe de direction avant le 20 décembre puis par la suite ça retournerait au comité de gouvernance. Entre-temps, la politique actuelle est toujours en vigueur, c'est avec laquelle on travaille et donc s'il y a des plaintes, elles sont traitées en lien avec la politique actuelle. Au niveau des talents, bien évidemment faut célébrer les succès. Le Musée acadien a reçu un prix de distinction de l'Association du patrimoine du Nouveau-Brunswick pour les deux salles d'exposition permanente que je vous invite à visiter, celle d'Antonine Maillet et celle de Jean-Louis Levesque. Là vous voyez la photo de Mme Maillet, c'est lorsqu'elle est venue voir son Exhibit, elle s'est assise à son bureau, elle nous a écrits un petit mot et ça été vraiment une belle marque de sa part. C'était grandement apprécié ce que les gens du musée ont fait donc bravo à Angèle Cormier, André Godin de même que Jeanne-Mance Cormier. C'était aussi le travail collaboratif de plusieurs services. On dit souvent que l'université travaille en silos, mais dans ce cas-ci les gens ont vraiment collaboré donc à la fois le Bureau de développement philanthropique, le Centre d'études acadiennes Arsène Chiasson et le Service de planification des installations physiques donc bravo à tous. Au niveau de la recherche et enseignement, la Faculté des sciences de la santé et services communautaires sous le leadership du doyen par intérim, Frédéric Huppé-Gourgues, puis également la doyenne, Nathalie Carrier, ils ont reçu tout récemment, on avait soumis au Ministère de la santé du gouvernement du Nouveau-Brunswick une salle de simulation immersive qui sont les nouvelles approches qui utilisent le virtuel, il peut y avoir du bruit, des senteurs, etc. C'est une subvention de l'ordre de 323 000 dollars pour la construction et l'achat d'équipements. Merci aussi à Benoit Morin et à tous ceux qui ont collaboré à cette demande. En parallèle avec cette demande-là, l'équipe avait aussi soumis aux Services correctionnels du Canada un projet pour former à l'aide de la simulation immersive les infirmières qui doivent intervenir parfois dans des situations qui sont pas toujours dans leur normalité d'un environnement clinique donc cette subvention-là est de l'ordre d'au-delà 400 000 dollars. On a tenu également une première rencontre du Comité d'orientation avec l'Université de Poitiers. Si vous allez voir l'action 4.3.4 dans le cadre du plan opérationnel, sur le plan international ce qu'on cherche à développer c'est d'avoir probablement un maximum de cinq universités qu'on appellerait des partenariats privilégiés avec lesquels on veut investir davantage sur le plan de la mobilité, sur le plan de soutenir des échanges de professeurs invités, sur le plan de projets de recherche et la première entente qu'on a faite a été avec l'Université de Poitiers puisque l'Université de Poitiers a une grande historique avec l'Université de Moncton. On a fait la mise à jour sur un programme de double diplomations avec la maîtrise politique publique, également la cotutelle de thèses. On a aussi stimulé la mobilité étudiante, cette année à l'automne il y a neuf étudiants de Poitiers qui sont chez-nous. Il y avait seulement qu'une étudiante de notre côté à Poitiers, par contre à l'hiver c'est l'inverse, neuf étudiants de chez-nous vont être à Poitiers et quatre étudiants de Poitiers vont être ici au campus de Moncton. Il y a également un colloque qui va s'organiser avec le Centre des études acadiennes et le collègue André Mégare lors de sa visite pour qu'on lui remettre son doctorat honorifique les 28 et 29 mai prochains. L'Université de Poitiers nous a annoncés aussi qu'ils avaient réussi à consolider des bourses pour les professeurs-

professeurs invités donc deux professeurs de chez-nous vont être à Poitiers cet hiver pour des sessions qui peuvent varier d'une semaine à un mois. Il y a également eu une annonce de possibilité de financement pour des projets de recherche. On reçoit toujours des délégations internationales, cette fois-ci on a reçu une délégation de l'île française de Saint-Martin qui désire collaborer principalement avec notre Faculté d'éducation puisqu'ils ont un haut taux de décrochage scolaire. Ils veulent davantage avoir des stratégies pédagogiques pour essayer d'atténuer ça et également de favoriser une meilleure intégration de facteurs culturels dans leur enseignement. On a également eu une délégation Caraïbes, Amérique Latine, Amérique du Sud puis la visite de représentants des écoles du Nouveau-Brunswick à Tunis. Je le mentionne ici parce que j'aimerais qu'on soit beaucoup plus efficaces lors de la visite de délégations donc d'essayer d'avoir du travail en amont, identifier les unités académiques ou administratives qui seraient les plus susceptibles de bonifier ou d'être intéressées par les programmes associés à ces universités-là et de vous inviter lorsqu'ils sont ici vous les faire rencontrer. Également dans l'autre sens, c'est-à-dire lorsque nous on est invité à faire des missions avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick ou Universités Canada, de faire le même exercice pour identifier qui parmi nos facultés, nos campus seraient les mieux placés ou bénéficieraient davantage des possibilités ou des opportunités. On a eu beaucoup de succès en étant beaucoup plus proactif à soumettre des projets au niveau du gouvernement provincial. J'aimerais qu'on développe une culture un peu similaire avec l'international parce que je pense qu'on laisse aussi de belles opportunités sur le plan international pour venir enrichir à la fois nos programmes académiques, mais également nos projets de recherche. Enfin au niveau de la communauté, l'importance que l'Université de Moncton soit ancrée dans sa communauté et ça ça veut dire de participer le plus possible à des événements majeurs avec des organismes communautaires. Évidemment il y a eu le temple de la renommée des jeunes entrepreneurs à Fredericton, le banquet du Conseil économique du Nouveau-Brunswick ici à Moncton et également c'est la cinquième année qu'il y a le Frank McKenna du Nouveau-Brunswick à Toronto donc ça unit environ 80 à 100 personnes qui font des affaires avec le Nouveau-Brunswick et ce dans tous les domaines et il y a toujours une conférence clé. Cette année c'était surtout porté vers l'innovation puis évidemment j'ai participé à l'AGA de l'alumni et vous voyez sur la photo notre collègue Mathieu qui représentait l'université sur le conseil d'administration de l'alumni. On a eu également nos cérémonies de reconnaissance, ça faisait déjà deux ans en raison de la pandémie donc on a eu la cérémonie à Shippagan de connaissance lors de la chancelière et des régents-régentes également à Edmundston. On a eu également la cérémonie de dédicace en l'honneur d'Aldéa Landry de la bibliothèque à Shippagan. Pour avoir participé, ce fut deux belles soirées puis on a reçu également des cartes de félicitations des gens qui ont apprécié ces soirées puis surtout les reconnaissances que l'université leur a fait part. Au niveau du leadership organisationnel, on a eu la première rencontre du forum d'échange intersectoriel, interculturel, inter campus que vous avez participé. Si vous avez pas rempli le sondage que Mathieu vous a envoyés récemment, je vous invite à le faire. C'était vraiment une occasion pour nous de faire le bilan des actions en cours de réalisation, également de vous inciter indirectement à prendre connaissance du plan opérationnel et d'identifier quelles sont les actions qui sont en ligne avec vos priorités dans vos unités. Vous nous avez présentés vos forces, vos défis, également des opportunités. Ça va nous permettre également d'identifier les actions qui sont d'intérêt par une ou plusieurs entités et de faire de la synergie et on a travaillé comme vous savez le tableau de bord pour chacun des chantiers. Prochaine étape, on vous demande de finaliser dans les prochains mois vos plans d'action en fonction de chacune des unités et à partir de cette année, on tente de faire un processus budgétaire beaucoup plus stratégique en lien avec les principaux objectifs et actions des différents chantiers. Le prochain forum sera possiblement en mai ou juin. Dénomination de l'Université de Moncton, vous avez vu le dépôt du rapport ce matin lors d'une conférence de presse. Je tiens à féliciter le directeur du Service des communications de même que toute son équipe pour la qualité de l'organisation sur les trois campus. Je pense que la conférence de presse s'est bien déroulée. La prochaine étape c'est que le rapport va être présenté en présence de Stéphanie et Maurice Basque au Conseil de l'Université samedi prochain et le conseil en fera tout de moins une première lecture et dépendamment de la décision que les membres du conseil prendront, on vous tiendra au courant des prochaines étapes. Je suis ouvert aussi à des questions en rapport aux chantiers, aux actions aussi, mais à toute autre question que vous pourriez avoir concernant l'université. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le recteur. Est-ce qu'il y a des questions? On commence par Lacina Coulibaly. À vous la parole.

Coulibaly : Merci monsieur le recteur. On voit qu'il y a beaucoup de choses qui se passent. Je tiens d'abord à féliciter toute l'équipe notamment celle avec qui nous travaillons ici au campus d'Edmundston pour tout ce qui est mis en place pour l'accueil et puis le bien-être des étudiants. On se rend compte qu'il y a beaucoup de choses qui sont faites aussi. Il y a une proposition qu'on fait aux étudiants internationaux c'est de leur demander de rester ou ceux qui ont déjà eu le visa, les permis d'études en moyennant une réduction de frais de scolarité, mais par contre, il y a aussi ___ qu'il faut prendre en compte. C'est que certains de ces étudiants devaient venir en septembre dernier, ça pas fonctionné, on parle de janvier, mais là maintenant pour certains on leur propose septembre 2024. Très souvent pour ces jeunes-là le plus tôt qu'ils viennent pour les études sur place ici, mieux c'est. Je me demande comment qu'on pourrait retenir ces gens parce qu'ils ont beaucoup de pression. Il y a ce premier point qui est là puis le second c'est concernant les résidences à construire sur les différents campus. Est-ce que le financement qui va être octroyé par la province c'est un prêt ou tout simplement c'est un appui financier qui n'aura pas de conséquences au niveau budgétaire?

Recteur et vice-chancelier : Je vais commencer par le deuxième. Le financement qui est donné par la province faut se souvenir que la province n'a jamais financé aucune résidence. Lorsqu'on construit une résidence, on doit l'autofinancer soit par des levées de fonds ou soit à travers le budget opérationnel de

l'université. Évidemment on le finance par un prêt et Gabriel se plaint à dire que sur le campus de Moncton on a une résidence qu'on a un prêt de 50 ans qui achève, mais évidemment ça veut dire beaucoup d'intérêt qui est généré. Le gouvernement ce qu'il nous offre c'est de couvrir les frais de pré-construction et de contribuer aux intérêts à couvrir une partie des intérêts jusqu'à 500 000 dollars par année pour l'université sur une période de 25 ans. Évidemment on a des discussions avec eux parce que lorsqu'on commence à construire ou pendant qu'on construit ce qui peut prendre deux à trois ans, c'est là qu'on paie le plus d'intérêt et on ne reçoit pas de revenus donc nos équipes travaillent avec le gouvernement pour tenter de voir si on pouvait pas avoir davantage de financement en amont. Mais pour répondre spécifiquement à votre question, c'est pas un prêt, on doit pas retourner le financement, c'est vraiment une subvention spécifique exceptionnelle pour le logement ou les résidences qu'on aura à construire au cours des prochaines années.

Président d'assemblée : Merci monsieur le recteur. Il y a une deuxième question, Éric Eastaugh.

Labelle-Eastaugh : Merci. C'était juste pour demander deux petites clarifications. Je veux m'assurer d'avoir bien compris que la province a décidé de financer 3 000 places en résidences dans la province et l'Université de Moncton en reçoit 2 000?

Recteur et vice-chancelier : Ils nous ont alloués 2 000. On a fait des estimés en fonction du financement. 2 000 places, un studio présentement coûte 175 000 à peu près, chaque porte coûte à peu près 175 000. On accepterait de construire sur les trois campus par exemple 2 000 places pour dégager la communauté un peu de pression sur le logement. Ça pourrait représenter pratiquement 185 à 190 millions de dollars et avec l'entente financière les subventions qu'ils nous donneraient, ça serait autour de 12.9 millions, 13 millions ce qui ferait que restant on devrait l'autofinancer évidemment par les revenus de location et des hypothèques sur 25 ans. Je ne pense pas qu'on va se rendre à 2 000 places, c'est pour ça qu'on va y aller en étapes. Peut-être lorsqu'on aura atteint 500 places avec les trois campus, voyez-vous on a un projet de 200 plus 180, ça fait 380 plus 60, 440 à peu près, et on doit aussi prendre évidemment des risques et c'est pour ça que ce qu'on va construire on va avoir des studios qui pourraient répondre à la population en général qui pourrait être loué attrayant pour eux également et on va suivre également ce qui se passe au niveau de nos demandes d'admission. Si ça se maintient comme c'est le cas présentement, à ce moment-là on pourra se permettre d'être plus agressif. C'est ce qu'il nous réserve, mais c'est pas une imposition.

Labelle-Eastaugh : Le deuxième petit point, puis vous y avez peut-être déjà répondu, mais le point 4 dans la diapo parlait d'une résidence, du pré-design d'une résidence de 200. Ça ça serait en surplus de la première qui était mentionnée dans la demande de financement.

Recteur et vice-chancelier : Oui, effectivement. Ça serait une résidence un peu plus conventionnelle prévue sur le campus de Moncton.

Président d'assemblée : Merci. On a une question de Jeanne-d'Arc Gaudet.

Gaudet : Merci beaucoup pour la qualité de votre rapport et surtout la précision, on voit le travail colossal qui est fait à l'intérieur du plan stratégique pour créer un milieu de vie stimulant, bienveillant et sécuritaire. J'ai une question par rapport à la politique sur la violence à caractère sexuel. Je trouve ça vraiment intéressant qu'on est en train de revoir toute cette partie-là. Je pense que c'était quand même une question qu'on discutait beaucoup à l'université. J'aimerais savoir par rapport à tout ça cette politique-là et aussi lorsque des étudiants arrivent ou des nouveaux employés, présentement est-ce qu'on a une formation? Est-ce qu'on rencontre les gens pour parler justement de cette question-là au sein de l'université? Est-ce qu'on sensibilise les nouveaux arrivants à l'université par exemple, je parle des nouveaux arrivants, c'est tout le monde qui est étudiant, employé, etc., qu'est-ce qui se fait présentement?

Recteur et vice-chancelier : Une des premières actions qu'on a faites c'est une formation obligatoire pour tous les cadres des unités académiques et administratives. On a demandé également à la formation continue de travailler à développer une formation autoportante qui serait obligatoire et aussi cyclique, pas nécessairement à tous les ans, mais à une fréquence quand même acceptable pour s'assurer que les gens n'oublient pas les principes de base également qui pourrait être offerte pour les étudiants. Présentement, notre intervenante en prévention sur la violence à caractère sexuel fait des présentations dans le cadre des cours 1000 entre autres où elle participe. Sur chacun des campus, ils ont des interventions particulièrement au niveau des étudiants de 1^{ère} année. Notre objectif c'est que cette formation devienne obligatoire pour tous les nouveaux employés et qu'il y ait des rappels à différentes périodes, également obligatoire pour l'ensemble de nos personnes étudiantes.

Gaudet : Merci beaucoup. J'ai une deuxième question. J'ai assisté moi aussi au dépôt du rapport ce matin que j'ai trouvé très intéressant. Maurice Basque et puis Stéphanie Chouinard ont fait un excellent travail de présenter le rapport. Dans le mandat, c'est juste une question, j'ai remarqué qu'il y avait évidemment une analyse des coûts financiers rattachés au changement de nom, à la dénomination. Est-ce qu'il y avait dans leur mandat par exemple une analyse aussi des coûts sociaux rattachés à ça? Comme par exemple c'est beau, on fait une analyse financière, mais on se situe dans un milieu qui est minoritaire où on travaille avec des gens, on travaille avec des organismes et tout ça puis je me suis posée la question, ils ont pas fait de présentation cette partie-là, ça faisait pas partie de leur mandat ou est-ce qu'il va y avoir une suite où on va

voir c'est quoi les répercussions dans la société parce qu'on veut se rapprocher dans les nouvelles stratégies, les plans stratégiques avec la communauté. Je me suis juste posée la question.

Recteur et vice-chancelier : Dans leur mandat, il y avait des impacts à la fois économiques et sociaux. En ce qui concerne l'impact social, je pense qu'ils ont surtout utilisé, ça c'est mon interprétation personnelle, c'est lorsqu'ils ont fait l'analyse des médias entre autres, c'est un peu à travers cette analyse-là qu'ils sont allés chercher un peu le pouls sur le plan social. On le voit dans le rapport quand ils font des analyses de cas, cette composante-là dans les meilleures pratiques n'a pas nécessairement à part d'inviter la communauté à siéger sur des comités qui analysent, qui font l'exercice de réflexion sur la dénomination du nom de leur université, à mon avis il y a pas eu d'impacts sociaux qui ont été faits dans ces cas-là peut-être parce que ces universités-là étaient pas nécessairement en milieux minoritaires à part d'un cas dans le sud-américain à ce niveau-là. Est-ce qu'il va y avoir une suite, non, je pense que le Conseil de l'Université va tenir compte des éléments contenus dans le rapport pour sa première lecture et discussion.

Gaudet : Merci beaucoup.

Recteur et vice-chancelier : Juste un complément d'information, lorsqu'on a fait l'exercice de la planification stratégique, nous on a invité de façon systématique nos partenaires communautaires. On avait toujours des représentants dans chacune de nos journées de réflexion stratégique, on s'assurait d'avoir des représentants. On a fait également des focus groupes dans les trois régions spécifiquement avec un consultant avec des représentants des organismes communautaires. Une fois qu'on a eu une première ébauche de la stratégie, on a fait également avec Mathieu Lang une tournée Moncton-Shippagan-Edmundston où on a présenté la stratégie pour avoir leurs commentaires et modifier au besoin certains des objectifs et orientation. La stratégie a été bâtie avec une participation assez importante de la communauté, pour moi c'était important que le processus implique dès le départ nos partenaires communautaires et c'est ce qui a amené à la nouvelle stratégie de l'Université de Moncton.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions? Il y avait des mains levées que je ne vois plus à l'écran, est-ce qu'il y a d'autres questions? Sinon, merci beaucoup monsieur le recteur pour cette présentation.

13. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 13, affaires nouvelles, et pour cela, je vais céder la parole à la secrétaire générale qui parlera de la réforme des comités.

Secrétaire générale : C'est juste à titre d'information. J'aimerais vous donner un bilan des postes qui sont vacants au sein des nouveaux comités du Sénat. Alors plusieurs comités affichent complet, c'est le cas du bureau de direction du Sénat académique, du Comité de planification, du sous-comité de planification, du sous-comité de la réussite et de l'expérience étudiante et du Comité des grades honorifiques. En terme de bilan si vous voulez pour les postes vacants, il y a sept postes vacants. Au campus d'Edmundston un poste étudiant au Comité d'appel. Au campus de Moncton un poste vacant au Comité des programmes premier cycle, deux postes étudiants au Comité d'assurance-qualité et au Conseil de la langue française et à Shippagan, deux postes de professeurs, un au Comité des programmes cycles supérieurs, au Comité des règlements et au Comité d'appel je pense. Mon message ici c'est de dire vraiment au niveau de la transition on réussit réellement à remplir les postes. On parle de sept postes sur à peu près presque 80 postes en tout et partout alors moi ce que je voudrais dire c'est merci beaucoup aux associations étudiantes et aux associations professorales qui ont réellement travaillé avec beaucoup d'acharnement pour remplir ces postes-là alors j'ai confiance qu'au cours des prochaines semaines ou des prochains mois on pourra remplir tous nos comités, mais merci spécial vraiment aux gens qui ont travaillé derrière le rideau par rapport à ça. C'est tout.

Président d'assemblée : Merci beaucoup madame la secrétaire générale.

14. Prochaine réunion : le vendredi 2 février 2024 à 13 h 30

Président d'assemblée : Le point 14, je vous rappelle que la prochaine réunion aura lieu le vendredi 2 février 2024 à 13 h 30, c'est une réunion à distance donc sur Teams.

15. Clôture

Président d'assemblée : Sur ce, je vais proposer la levée de la séance et vous souhaiter une bonne fin de semaine. Merci.